

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 17 FEVRIER 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 10/02/2011
Date d'affichage : 10/02/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 17 FEVRIER à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX DALES, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusé : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX DALES

Présentation de la Résidence Séniors du Quartier « la Pérelle » par l'Agence Schneider, Architectes Urbanistes, en présence de Monsieur Eric Blandin, Promoteur, et de Monsieur Bertrand Loret de Célixia.

Suite à la réunion de la commission urbanisme, Monsieur le Maire a souhaité que la présentation de la résidence séniors du Quartier La Pérelle soit reportée. Monsieur le Maire, Madame Béliarde et Monsieur Bassière rencontreront l'architecte le 18 février prochain pour revoir le projet car il faut y intégrer des garages. Madame Béliarde et Madame Jockum proposent d'y intégrer également des T2.

Déclassement d'un terrain communal, rue de la Liberté

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acquisition de terrain faite par un riverain.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2010, le Conseil Municipal avait accepté de leur vendre au prix de 3 000 €, le terrain situé rue de la Liberté à Thaon, jouxtant leur propriété, d'une superficie de 147 m², cadastré AA 189.

Lors de la création du lotissement du « Val Amphrye », ce terrain enherbé était destiné à l'aménagement d'un accès piéton dans l'hypothèse de la réalisation d'un lotissement sur la parcelle voisine. Or celle-ci a été aménagée autrement.

Vu l'article L141-3 alinéa 2 du Code de la Voirie Routière,

Constatant conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code générale de la propriété des personnes publiques que cette portion d'espace vert située rue de la Liberté à Thaon, n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de déclasser ce terrain de 147 m², cadastré AA189, situé rue de la Liberté et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Aliénation d'un chemin rural. Lancement de la procédure de cession d'une partie du chemin rural n°28 dit « des Fermes ». Mise à enquête publique.

Vu le Code Rural et notamment son article L 161.10,

Vu le Décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3, qui vise les articles 2 à 8 du Décret n°76-790 du 20 août 1976,

Considérant que la portion de chemin rural n°28 dit « des Fermes » représentée par les points C ; D ; E ; F et G sur le plan ci-annexé, d'une contenance de 1 496 m², sur une longueur totale d'environ 240 mètres, sis à THAON, n'est plus d'utilité

publique, sachant que cette portion de Chemin Rural n°28 n'est plus utilisable en tant que chemin et est enclavée dans les parcelles appartenant à Madame Carmen BARBOT, à Monsieur Michel MARGUERITE et à Monsieur Vincent MARGUERITE, Considérant l'offre de Madame Carmen BARBOT, de Monsieur Michel MARGUERITE et de Monsieur Vincent MARGUERITE d'acquiescer ladite portion de chemin,

Compte tenu de la désaffectation de la portion du chemin rural susvisé, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public,

Considérant qu'une enquête publique devra être organisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de cession de la portion du chemin rural n°28 dit « des Fermes » représentée par les points C ; D ; E ; F et G sur le plan ci-annexé, d'une contenance de 1 496 m² sur une longueur totale d'environ 240 mètres prévue par l'article L 161-10 du Code Rural,
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches relatives à l'aliénation de cette portion du Chemin Rural n°28, à organiser une enquête publique sur ce projet,
- autorise Monsieur le Maire au vu du résultat de l'enquête, à signer tout acte concernant ce projet.

Le Conseil Municipal précise que le commissaire enquêteur désigné par le Maire ne sera pas rémunéré.

Communauté de Communes d'Orival

Avancement des travaux de construction du restaurant scolaire :

Suite à la demande de branchement au réseau d'électricité, il s'avère que le raccordement en énergie électrique du restaurant scolaire nécessite une extension souterraine du réseau moyenne tension de 350 ml, la pose d'un poste de transformation type PSSA de 160 KVA et la création de 10 ml de réseau souterrain basse tension. Le coût des travaux s'élève à 46 356.32 € HT. Sur ce coût la contribution de la commune est de 23 178.16 €, le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal estime que l'architecte aurait dû prévoir une étude dès le début de la construction, ce qui aurait permis de réaliser les travaux en 2010, avant que l'enrobé de la rue de la Forge et de place de l'Ancien Presbytère soit refait. Le Conseil demande au Maire d'intervenir auprès de l'architecte afin qu'il prenne en charge une partie de la dépense.

L'ouverture du restaurant scolaire est donc reportée à la rentrée de septembre 2011.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 14 février 2011 :

Bilan des différents contrôles des installations d'assainissement non collectif : 396 diagnostics de l'existant ont été effectués sur la période d'octobre 2009 à octobre 2010 sur la Communauté de Communes d'Orival (soit 96% des installations). Sur les 396 installations visitées, on dénombre seulement 295 logements correctement équipés d'un dispositif de prétraitement complet pour les eaux vannes (wc) et ménagères, soit 74 % des installations. 23 % sont équipés d'un dispositif de prétraitement partiel et dans 3% des cas le dispositif de prétraitement est inexistant.

Convention de groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2011 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie qui seront réalisés sur Thaon en 2011.

Une étude a été établie par VRD SERVICES sur les rues suivantes : rue de Bombanville, rue des Ecoles, la place des Hêtres et la rue de la Poste, ainsi que sur les projets de réfection de la cour de l'école élémentaire et de l'entrée du Stade Claude Marin.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 28,
- Considérant la nécessité de lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2011 sur le territoire de la commune,
- Considérant l'intérêt, avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser ces travaux avec ceux de la Communauté de Communes d'ORIVAL et de l'ensemble des communes membres de celle-ci ayant des travaux à réaliser des travaux relatifs à leur programme de voirie 2011 dans le cadre d'un groupement de commandes,
- Considérant qu'il convient d'élire le représentant de la commune ainsi que son suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune ou, en l'absence de celle-ci, de désigner un représentant et son suppléant selon les modalités qui lui seront propres,

Après en avoir délibéré :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes d'ORIVAL et des communes membres de celle-ci, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2011,

- ✓ désigne Monsieur Richard MAURY en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Pierre ISABEL en qualité de représentant suppléant de la commune de Thaon au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- ✓ autorise le groupement ainsi constitué à lancer un appel d'offres sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2011 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL et des communes membres de celle-ci.
- ✓ précise que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal, pour la part relevant de la commune de THAON.

Désherbage 2011 : l'entreprise Leblois Environnement d'Hérouville St Clair a été retenue pour le désherbage des voies intercommunales. Elle effectuera un passage au printemps avec un désherbant total et un anti-germinatif, puis un passage « de rattrapage » à l'automne avec un désherbant total. Le coût total est de 17 102.80 € TTC.

Monsieur Bayeux précise que les voies communales seront traitées par les employés municipaux.

Des travaux d'isolation sont prévus dans le gymnase de Creully.

Transports scolaires : la Communauté de Communes a conclu une convention avec le Conseil Général portant délégation de compétence en matière d'organisation des services de transports scolaires. Elle prendra effet au 1^{er} juillet 2011 pour une durée de 8 ans.

Syndicat Mixte de la Seules et de ses affluents : la commune de Nonant a demandé son adhésion au 1^{er} janvier 2011. Le linéaire total des berges sur l'ensemble du territoire du syndicat est ainsi porté à 380.84 kilomètres.

SIGAZ : synthèse du rapport de contrôle 2010

Retrait de la commune de VIEUX :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en attente d'une desserte en gaz depuis 2002, la commune de VIEUX a décidé par délibération en date du 15 janvier 2010 de ne pas s'engager dans la quatrième procédure de délégation de service public, lancée au premier semestre 2010.

La commune considère désormais que son adhésion au syndicat n'est plus nécessaire et demande donc son retrait du SIGAZ.

Le Comité Syndical du SIGAZ en date du 6 décembre 2010 s'est prononcé en faveur de cette demande.

Ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux des collectivités membres du syndicat exprimé dans les conditions de majorité qualifiée. Au vu de la majorité requise, le Préfet établira alors l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du SIGAZ.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, il convient que chaque commune délibère sur cette demande de retrait dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision du SIGAZ. Cette notification a été reçue le 25 janvier 2011 en Mairie de Thaon.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la commune de VIEUX du SIGAZ.

SDEC : compte-rendu du Comité Syndical du 10/02/2010

Comité syndical du 10 février 2011 : Monsieur Maury donne le compte-rendu de la réunion : de moins en moins de subventions et des taxes qui viennent se rajouter + 17% sur l'éclairage public.

Création d'un parking et d'un ossuaire à proximité du cimetière

Lors des fouilles archéologiques de la Vieille Eglise, 380 squelettes ont été découverts et transmis au CNRS. Après étude, Madame Cécile Niel souhaite restituer ces squelettes à la commune, mais ces derniers ne peuvent pas être réinhumés dans la Vieille Eglise. Il est nécessaire de créer un ossuaire près de l'église actuelle, rue du Bigard. Le Conseil Municipal souhaite réaliser ce projet sur le terrain jouxtant le cimetière. A condition que les terrains soient attribués à la commune puisque celle-ci est en contentieux avec le propriétaire des terrains.

Pour la salle d'exposition il faudra un parking près du cimetière qui se situe à 150 mètres de la salle.

Orientations budgétaires 2011

Monsieur le Maire expose le coût des différents projets 2011 : acquisition d'un tracteur, travaux de voirie, travaux dans la MTL, rénovation de la salle d'exposition et divers travaux de menuiseries extérieures à la Mairie, au Presbytère et au logement de la Poste. La commission finances se réunira pour étudier chaque projet et définir des priorités.

AFFAIRES DIVERSES

Défibrillateur : Madame Kerspern demande où en est ce dossier. Coût environ 2 000 €. Monsieur Maury prendra contact avec Monsieur Pelletier pour solliciter son aide dans ce dossier.

Le RAM a trouvé sa place définitive dans la salle polyvalente de l'école primaire.

Dimanche 27 février 2011 salon des collectionneurs avec une exposition photos et projection d'un film montage sur le film « A la recherche du temps perdu » diffusé la semaine dernière sur France 2.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures vingt minutes.